

Déclaration au CHSCT A de Caen du 18 novembre 2021

Madame la présidente,

Il n'est pas nécessaire de vous rappeler que le contexte actuel reste compliqué et que les agent·es éprouvent une grande lassitude et fatiguent. L'empilement des réformes, des restructurations et des autres réorganisations accentue la tension physique et psychologique de l'ensemble des personnels : AESH laissé·es pour compte, personnels RQTH abandonnés, travaux sur les élèves à BEP en suspens, DGI mal gérés...

Les conditions de travail des agent·es de l'académie de Caen, au regard des nombreux écrits dans le Registre de Santé et de Sécurité au Travail, au nombre de personnes accompagnées par les syndicats, au vu des personnes qui taisent leur mal-être, ne leur permettent plus de travailler sereinement. Pis, de manière endémique, elles se détériorent.

Le COVID-19 a bon dos. Le COVID-19 masque la réalité des problèmes. Le COVID-19 ne devrait pas être un prétexte de geler les actions de prévention. Le COVID-19 ne devrait pas être un prétexte de plus pour le déni de démocratie de l'instance (la participation des suppléant·es impossibles par décision unilatérale mais possible quand il s'agit de personnes aidant l'administration). Le COVID-19 n'atténue en rien puisque les agent·es animé·es d'une grande conscience professionnelle, n'en déplaise au ministre de l'éducation nationale de la jeunesse et des sports, vont au-delà de leurs limites physiques et mentales pour que le service public soit rendu. Qu'en est-il du suivi des personnes arrêtées et difficilement remplacées par l'administration ?

La crise sanitaire a conduit à l'augmentation du travail en télétravail. Au vu de ce constat et du nombre d'agent·es concerné·es par cette modalité de travail, pour Sud Education les membres du CHSCT doivent avoir les moyens de vérifier que cette organisation du travail préserve l'environnement collectif et individuel des personnels afin de corriger toute dérive d'isolement et de dysfonctionnement si besoin.

Cette pandémie démontre toute l'importance d'une politique ministérielle de santé au travail forte et toute l'importance des CHSCT. Cela confirme notre revendication à savoir l'abrogation de la loi de transformation de la fonction publique, en particulier sur ce point.

Les remerciements adressés aux personnels sont dépassés ; il est grand temps de passer à une reconnaissance concrète avec des mesures pérennes garantissant de bonnes conditions de travail pour tous les agents et dans l'immédiat de mettre un terme aux difficultés connues et reconnues.